



FGR-FP – 20 Rue Vignon
75009 PARIS

CNRPA/Infos

N°5
Novembre 2008

Comité national
des retraités et personnes âgées

Bulletin d'information des délégués de la FGR-FP dans les CODERPA

<p style="text-align: center;">STAGES</p> <p>Deux stages d'information sur le fonctionnement des CODERPA ont été proposés aux sections départementales. Ils sont remplis tous les deux et auront lieu au siège national les 10 et 11 décembre et 14 et 15 janvier.</p> <p><u>Envoyez-nous votre adresse électronique</u></p> <p>Le présent bulletin est envoyé par la poste. Si vous possédez une adresse électronique merci de nous l'envoyer à : fgrfp@wanadoo.fr En précisant « fichier CODERPA »</p> <p>N'oubliez pas de consulter régulièrement le site internet de la FGR-FP fgrfp.org pour suivre l'activité de la Fédération.</p> <th data-bbox="507 524 1469 1861"><p style="text-align: center;">RENCONTRES NATIONALES</p><p style="text-align: center;">PARIS – 5 FEVRIER 2009</p><p style="text-align: center;">QUELLE PLACE POUR LES 14 MILLIONS DE RETRAITÉS DANS NOTRE SOCIÉTÉ ?</p><p style="text-align: center;">Programme prévu</p><p>9h00 : Accueil des personnalités, présentation de la journée par la vice-présidente, Janine Dujay-Blaret</p><p>10h00 : La nouvelle gouvernance du secteur médico-social (M. TREGOAT, Directeur général de l'action sociale)</p><p>10h30 : La perte d'autonomie et le nouveau champ de protection sociale (M. VACHEY, Directeur de la CNSA)</p><p>11h00 : L'incontournable retraite par répartition (Me KARNIEWICZ, Présidente de la CNAVTS)</p><p>11h30 : La place des CODERPA dans les politiques locales (M. DAUDIGNY, Sénateur, Président de la commission politiques sociales et familiales de l'ADF</p><p style="text-align: center;">***</p><p>14h00 : Bilan des 2 années de mandature du CNRPA</p><p>14h30 : Présentation des travaux des commissions et échanges avec les participants</p><ul style="list-style-type: none">- les retraités dans la société- ressources des retraités- animation territoriale- prévention/convergence<p>17h00 : Conclusions et clôture</p></th>	<p style="text-align: center;">RENCONTRES NATIONALES</p> <p style="text-align: center;">PARIS – 5 FEVRIER 2009</p> <p style="text-align: center;">QUELLE PLACE POUR LES 14 MILLIONS DE RETRAITÉS DANS NOTRE SOCIÉTÉ ?</p> <p style="text-align: center;">Programme prévu</p> <p>9h00 : Accueil des personnalités, présentation de la journée par la vice-présidente, Janine Dujay-Blaret</p> <p>10h00 : La nouvelle gouvernance du secteur médico-social (M. TREGOAT, Directeur général de l'action sociale)</p> <p>10h30 : La perte d'autonomie et le nouveau champ de protection sociale (M. VACHEY, Directeur de la CNSA)</p> <p>11h00 : L'incontournable retraite par répartition (Me KARNIEWICZ, Présidente de la CNAVTS)</p> <p>11h30 : La place des CODERPA dans les politiques locales (M. DAUDIGNY, Sénateur, Président de la commission politiques sociales et familiales de l'ADF</p> <p style="text-align: center;">***</p> <p>14h00 : Bilan des 2 années de mandature du CNRPA</p> <p>14h30 : Présentation des travaux des commissions et échanges avec les participants</p> <ul style="list-style-type: none">- les retraités dans la société- ressources des retraités- animation territoriale- prévention/convergence <p>17h00 : Conclusions et clôture</p>
<p>Veillez à ce que votre CODERPA participe aux rencontres nationales si possible par des délégués des associations de retraités.</p>	

COMMISSIONS REGIONALES

Notre bulletin n°4 (juin 2008) a rappelé le décret de mai 2008 « Le CNRPA constitue et anime des commissions régionales », et les différentes négociations entreprises avec le ministère pour la mise en œuvre du décret.

Plusieurs réunions de travail de la commission territoriale ont abouti, après validation par l'autorité de tutelle, à retenir les principes suivants pour la constitution des commissions :

- prise de contact avec la DRASS pour définir les modalités pratiques
- deux représentants du CNRPA sont chargés de ce contact
- le CNRPA a la charge d'inviter les participants prévus

Le bureau du CNRPA, le 18 novembre, a approuvé le « calendrier de déploiement des commissions régionales » pour 2009 :

1^{er} trimestre 2009 : Midi-Pyrénées

2^e trimestre 2009 : Alsace, Auvergne, Picardie, Rhône-Alpes, Champagne-Ardenne

3^e trimestre 2009 : Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de Loire, Poitou-Charentes

4^e trimestre 2009 : Aquitaine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Provence Alpes Côte d'Azur

Les autres régions restent à étudier.

Programme prévisionnel de la première réunion d'installation de chaque commission régionale :

- exposé introductif par les représentants du CNRPA
- présentation des travaux du CNRPA
- présentation, par la DRASS, du programme régional de santé et du PRIAC (programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie)
- programme de travail des CODERPA
- discussion d'un programme de travail avec les commissions régionales

Rappelons que le ministère a imposé que ces commissions soient constituées sous forme de groupes de travail composés de personnes désignées par leur institution ou administration et majoritairement de représentants des retraités et des personnes âgées siégeant dans les CODERPA, désignés par les conseils généraux, de membres du CNRPA et de l'administration.

La position de la FGR-FP exprimée lors du comité plénier du 9 septembre.

Depuis la sortie du décret du 26 mai 2006 modifiant le fonctionnement du CNRPA celui-ci n'a cessé de réclamer la mise en œuvre d'une des nouvelles missions qui lui sont confiées « constituer et animer des commissions régionales ».

Une réponse officielle est enfin parvenue le 13 mars 2008. Le courrier du directeur de cabinet de la ministre en charge des personnes âgées apporte quelques précisions mais on est très loin de la satisfaction de notre revendication, un véritable échelon régional entre les CODERPA et le CNRPA. Le courrier du 27 juin adressé par le directeur général de l'action sociale aux Préfets de région précise les modalités de mise en place des « groupes de travail animés par le CNRPA en région ».

Pour nous c'est un nouveau recul car les représentants des retraités et personnes âgées seront marginalisés. Un seul parmi les seize organisations sera retenu pour chaque CODERPA. De plus il sera désigné par le Président du Conseil Général. Enfin l'association aux chantiers relevant de la compétence du Préfet de région est réduite à un seul membre désigné de la commission régionale. Autant dire qu'aucun représentant des retraités et personnes âgées ne pourra exprimer son avis dans chaque région.

Certes, cette nouvelle structure est préférable à l'absence totale de contacts entre les CODERPA, le CNRPA et la région. Mais il reste beaucoup à faire pour une véritable participation des retraités et personnes âgées aux réflexions régionales sur les dossiers qui les concernent.